514609-2026 - Kilpailu

Belgia – Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto – Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
OJ S 141/2026 24/07/2026
Hankintailmoitus tai käyttöoikeussopimusta koskeva ilmoitus – vakiojärjestelmä
Palvelut

1. Ostaja

1.1. Ostaja

Virallinen nimi: Institut Scientifique de Service Public
Sähköposti: direction@issep.be
Ostajan oikeudellinen muoto: Keskushallinnon viranomainen
Pääasiallinen toimiala: Yleinen julkishallinto

2. Menettely

2.1. Menettely

Ilmoituksen nimi: Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
Kuvaus: L'objet de l'accord-cadre est la prestation de services relatifs à la maintenance la réparation du matériel de laboratoire de l'ISSeP. Description des services à exécuter : celui-ci couvrira les prestations suivantes : l'entretien, le dépannage, les interventions techniques, les pièces de rechange pour l'ensemble des appareils du parc décrit dans les différents lots. Ces services relèvent du code CPV : 50410000-2 ; 50000000-5. Il s'agit d'un accord-cadre de services dans un secteur sensible à la fraude : NON. Tous les termes régissant l'accord-cadre sont fixés dans le présent cahier spécial des charges. L'accord-cadre sera conclu avec un seul adjudicataire. Les modalités relatives à la conclusion des marchés passés sur base du présent accord-cadre sont reprises dans le point « Passation et attribution des marchés subséquents » ci-dessous. Lot(s) : Le marché est divisé en lots. Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer Lot 4 : Matériels de la marque Waters Lot 5 : Matériels de la marque Interscience Lot 6 : Matériels de la marque Hach Lot 7 : Matériels de la marque Büchi Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu Lot 9 : Matériels hottes Lot 10 : Matériels autoclaves Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN Lot 13 : Matériels de la marque VWR Lot 14 : Matériels de la marque METROHM Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX Lot 18 : Matériels de la marque ANKO Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific Lot 20 : Matériels laveurs Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS. Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH Conformément à l'article 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le présent lot est réservé aux entreprises d'économie sociale d'insertion : NON. Le soumissionnaire complète l'inventaire, intitulé « Annexe 2 », joint au présent cahier spécial des charges. Il y porte les indications requises et effectue les opérations arithmétiques nécessaires. Le soumissionnaire doit répondre à la totalité des postes de l'inventaire d'un lot. À défaut, son

offre sera déclarée irrégulière et donc écartée du lot en question. Une offre incomplète à l' égard d'un lot entraîne l'exclusion de l'offre pour ce lot. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode de passation. Vous pouvez remettre offre pour tous les lots. Vous pouvez proposer des rabais ou améliorations en cas d'attribution de plusieurs lots : NON. Variante(s) : Ce marché ne comporte aucune variante autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire de variante. Les variantes libres sont interdites. Les variantes éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Option(s) : Ce marché ne comporte aucune option autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire d'option. Les options libres sont interdites. Les options éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Tranche(s) : Le marché n' est pas divisé en tranches.
Menettelyn tunniste: cd92e089-0b49-42a0-9772-2cf340377fa6
Sisäinen tunniste: CSC 08/26
Menettelyn tyyppi: Avoin
Käytetään nopeutettua menettelyä: ei

2.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

2.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

2.1.4. Yleistä tietoa

Oikeusperusta:
Direktiivi 2014/24/EU

2.1.5. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Osien enimmäismäärä, joiden osalta yksi tarjoaja voi jättää tarjouksia: 0
Sopimusehdot:
Osien enimmäismäärä, joista voidaan tehdä sopimus yhden tarjoajan kanssa: 0

2.1.6. Poissulkemisperusteet

Poissulkemisperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile,

les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune

pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 1

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0010

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 10 : Matériels autoclaves
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en

fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 10

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0011

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de

défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 11

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:

Osallistumista ei ole varattu.

Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista

Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0012

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les

nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 12

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät
Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku
Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0013
Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 13 : Matériels de la marque VWR
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du

technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 13

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0014

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 14 : Matériels de la marque METROHM

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’

adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 14

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0015

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 15

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0016

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de

prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 16

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:

Osallistumista ei ole varattu.

Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista

Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0017

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de

maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et

sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 17

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0018

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 18 : Matériels de la marque ANKO
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement

dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 18

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0019

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 19

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut

Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0002

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les

habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 2

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät
Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku
Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0020
Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 20 : Matériels laveurs
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait

déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 20

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista

Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0021

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le

déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune

pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 21

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0022

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS.
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en

fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 22

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0023

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de

défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 23

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:

Osallistumista ei ole varattu.

Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista

Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0024

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les

nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 24

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät
Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku
Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0025
Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du

technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 25

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0026

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’

adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 26

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0027

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 27

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0028

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de

prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 28

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:

Osallistumista ei ole varattu.

Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista

Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0003

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de

maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et

sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 3

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ..

5.1. Osa: LOT-0004

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 4 : Matériels de la marque Waters
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement

dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 4

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ....

5.1. Osa: LOT-0005

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 5 : Matériels de la marque Interscience
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 5

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut

Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät
Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku
Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ....

5.1. Osa: LOT-0006

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 6 : Matériels de la marque Hach
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les

habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 6

5.1.1. Tarkoitus
Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka
Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto
Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa
Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet
Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat
Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot
Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät
Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku
Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ....

5.1. Osa: LOT-0007
Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 7 : Matériels de la marque Büchi
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait

déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 7

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista

Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Tilapäinen viestintäkanava:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:

Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen

Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska

Sähköinen luettelo: Ei sallittu

Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)

Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika

Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät

Sopimusehdot:

Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei

Sähköinen laskutus: Pakollinen

Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä

Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista

Osallistujien enimmäismäärä: 0

Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:

Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat

Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ....

5.1. Osa: LOT-0008

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu

Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le

déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune

pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 8

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:

Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ....

5.1. Osa: LOT-0009

Ilmoituksen nimi: CSC 08/26 - Lot 9 : Matériels hottes
Kuvaus: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en

fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Sisäinen tunniste: 9

5.1.1. Tarkoitus

Pääasiallinen hankintalaji: Palvelut
Pääasiallinen luokitus (cpv): 50410000 Mittaus-, testaus- ja tarkastuslaitteiden korjaus ja huolto

5.1.2. Suorituspaikka

Maaryhmittely (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Maa: Belgia

5.1.3. Arvioitu kesto

Kesto: 2 Vuodet

5.1.6. Yleistä tietoa

Varattu osallistuminen:
Osallistumista ei ole varattu.
Hankintaa ei ole rahoitettu EU:n varoista
Hankintaan sovelletaan WTO:n julkisia hankintoja koskevaa sopimusta (GPA): kyllä

5.1.9. Valintaperusteet

Valintaperusteiden ilmoittamispaikka: Hankinta-asiakirja

5.1.11. Hankinta-asiakirjat

Hankinta-asiakirjojen osoite: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Tilapäinen viestintäkanava:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Hankinnan ehdot

Tarjouksen/hakemuksen jättämisen ehdot:
Tarjouksen/hakemuksen jättäminen sähköisesti: Pakollinen
Tarjouksen/hakemuksen toimitusosoite: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kielet, joilla tarjoukset tai osallistumishakemukset voidaan toimittaa: ranska
Sähköinen luettelo: Ei sallittu
Vaaditaan kehittynyt tai hyväksytty sähköinen allekirjoitus tai leima (sellaisena kuin se on määritelty asetuksessa (EU) N:o 910/2014)
Tarjousten vastaanottamisen määräaika: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ajanjakso, jonka tarjouksen on pysyttävä voimassa: 220 Päivät
Sopimusehdot:
Sopimuksen täytäntöönpano on rajattu tehtäväksi suojatyöohjelmien puitteissa: Ei
Sähköinen laskutus: Pakollinen
Tilaukset tehdään sähköisesti: kyllä
Maksut tehdään sähköisesti: kyllä

5.1.15. Menetelmät

Puitejärjestely:
Puitejärjestely, johon ei liity uudelleen kilpailuttamista
Osallistujien enimmäismäärä: 0
Tietoa dynaamisesta hankintajärjestelmästä:
Ei dynaamista hankintajärjestelmää

5.1.16. Lisätietoja, sovittelu ja muutoksenhaku

Muutoksenhakuelin: Conseil d'Etat
Tietoa muutoksenhaun määräajoista: ....

8. Organisaatiot

8.1. ORG-0001

Virallinen nimi: Institut Scientifique de Service Public
Rekisterinumero: 0241530493_5262
Postiosoite: Rue du Chéra 200
Postitoimipaikka: Liège
Postinumero: 4000
Maaryhmittely (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Maa: Belgia
Sähköposti: direction@issep.be
Puhelin: +32 42298311
Internetosoite: http://www.issep.be
Hankkijaprofiili: https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=5262&includeOrganisationChildren=true
Tämän organisaation roolit:
Ostaja

8.1. ORG-0002

Virallinen nimi: SPF Stratégie et Appui
Rekisterinumero: BE001
Postiosoite: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1

Postitoimipaikka: Bruxelles
Postinumero: 1000
Maaryhmittely (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Maa: Belgia
Sähköposti: revise@publicprocurement.be
Puhelin: +32 2 740 80 00
Internetosoite: https://bosa.belgium.be
Tämän organisaation roolit:
TED eSender

8.1. ORG-0003
Virallinen nimi: Conseil d'Etat
Rekisterinumero: 0931814266
Postitoimipaikka: Bruxelles
Postinumero: 1000
Maaryhmittely (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Maa: Belgia
Tämän organisaation roolit:
Muutoksenhakuelin

Ilmoituksen tiedot

Ilmoituksen tunniste/versio: 2310cb37-cf98-4282-bf36-cdda01b522af - 01
Lomakkeen tyyppi: Kilpailu
Ilmoituksen tyyppi: Hankintailmoitus tai käyttöoikeussopimusta koskeva ilmoitus – vakiojärjestelmä
Ilmoituksen alatyyppi: 16
Ilmoituksen lähetyspäivä: 22/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Ilmoituksen lähetyspäivä (eSender): 22/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Itä-Euroopan aika, Keski-Euroopan kesäaika
Kielet, joilla tämä ilmoitus on virallisesti saatavilla: ranska
Ilmoituksen julkaisunumero: 514609-2026
EUVL S -lehden numero: 141/2026
Julkaisupäivä: 24/07/2026